

02

**RAPPORT  
DE GESTION**



# Rapport de gestion sur les comptes consolidés



## Présentation des comptes consolidés

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis selon les principes et les conventions comptables généralement admis par le référentiel IFRS.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sont des comptes pro-forma qui ont été établis dans le contexte de l'apport du contrôle des titres de Alan Allman Associates International à la société Verneuil Finance. Ils portent sur les comptes de la période comparative du 31 décembre 2020. Ils ont pour objet de préfigurer ce qu'auraient été les comptes consolidés de l'ensemble indépendamment de l'opération d'apport.

Le périmètre de la consolidation (ci-après l'« Ecosystème Alan Allman Associates ») porte sur les sociétés dans lesquelles la société Alan Allman Associates détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, par intégration globale. L'écosystème Alan Allman Associates n'exerce au 31 décembre 2021, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint ni aucune influence notable.

### Le Chiffre d'affaires de l'Ecosystème Alan Allman Associates :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'Ecosystème Alan Allman Associates est de 188 270K euros sur l'exercice 2021 contre un chiffre d'affaires consolidé de 140 404 K euros au cours de l'exercice 2020, soit une hausse de 34,09 % par rapport au précédent exercice.

Ce chiffre d'affaires surpasse le chiffre prévisionnel de 180 millions d'euros communiqué le 29 septembre 2021, tout particulièrement en Europe.

Toutes les zones géographiques ont vu leur chiffre d'affaires sur 2021 augmenter de manière significative grâce à une croissance externe forte sur plusieurs territoires ainsi qu'une croissance organique importante de plusieurs filiales sur l'exercice écoulé.

### Le chiffre d'affaires sectoriel de l'Ecosystème Alan Allman Associates :

En milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Chiffre d'affaires	Résultat Opérationnel d'Activité	Chiffre d'affaires	Résultat Opérationnel d'Activité
Europe	116 763	11 675	94 089	8 377
Amérique	71 404	5 567	46 213	3 600
Autres	103	(1)	103	5
TOTAL	188 270	17 240	140 404	11 983

### Le résultat de l'Ecosystème Alan Allman Associates :

Le résultat opérationnel de l'Ecosystème Alan Allman Associates s'est établi à 11 630K euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 contre 7 606K euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2020, soit en hausse de 52,91% par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat opérationnel représente environ 6,18% du chiffre d'affaires consolidé de l'Ecosystème Alan Allman Associates, contre environ 5,42% sur l'année précédente.

Sur l'ensemble consolidé, le résultat net est de 7 139K euros et enregistre donc une hausse de 177,46% par rapport au résultat net de l'exercice précédent qui était de 2 573K euros.

## Évènements au cours de l'exercice

Un des éléments significatifs est la cotation en date du 29 mars 2021 de l'Ecosystème Alan Allman Associates, par apport de l'intégralité des titres de Alan Allman Associates International à Verneuil Finance (renommée Alan Allman Associates, nouvelle tête de l'Ecosystème) pour un montant de 63 M EUR.

Cette cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris permet ainsi l'émergence d'un Ecosystème international unique coté en bourse dans le secteur du conseil aux entreprises.

Le 31 août 2021, Alan Allman Associates a annoncé avoir finalisé l'acquisition de la société Quadra Informatique, spécialiste du conseil et de l'accompagnement digital, via sa filiale we+ Holding France.

L'Ecosystème a également renforcé sa présence sur le périmètre canadien par la finalisation de plusieurs acquisitions en Amérique du Nord détaillées dans la note 6.3 de l'annexe des comptes consolidés.

Pour plus de détails sur les évènements survenus au cours de l'exercice 2021 au niveau de l'Ecosystème Alan Allman Associates, ces derniers sont

visés au point 2 de l'annexe des comptes consolidés en partie 4 du présent rapport.

## Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 26 janvier 2022, Alan Allman Associates annonce avoir finalisé l'acquisition du groupe belge The Human Factory, spécialiste de la transformation digitale. L'opération prend la forme d'une acquisition par Alan Allman Associates, via sa filiale Alan Allman Associates Belgium, de 100% des actions de The Human Factory portant les activités de plusieurs sociétés couvrant toute la zone nord de la Belgique par sa présence dans les régions de Bruxelles, Anvers, Gand et Hasselt. Cette acquisition devrait contribuer au renforcement de l'offre de l'Ecosystème autour du développement Java, de l'Internet des Objets (IoT), de la cybersécurité et de l'e-commerce haut de gamme.

Le 8 février 2022, Alan Allman Associates annonce avoir finalisé l'acquisition, via sa filiale Alan Allman Associates Canada Inc., de 100% des actions de Gurus Solutions, expert nord-américain dans l'intégration de solutions logicielles à forte valeur ajoutée. L'Ecosystème entend poursuivre

sa stratégie de développement sur les métiers de l'intégration de solutions ERP au Canada.

Les sociétés du groupe The Human Factory et Gurus Solutions seront intégrées aux comptes consolidés (intégration globale) d'Alan Allman Associates respectivement à partir du 21 janvier 2022 et du 8 février 2022.

Pour plus de détails sur les évènements survenus depuis la clôture de l'exercice 2021 au niveau de l'Ecosystème AAA, ces derniers sont visés au point 2 de l'annexe des comptes consolidés en partie 4 du présent rapport.

## Evolution prévisible et perspectives

La croissance constatée sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 témoigne de la pertinence du positionnement et de la stratégie de l'Ecosystème, qui entend continuer à se développer fortement sur ses trois pôles d'expertises et sur les zones géographiques d'ores et déjà couvertes.

Les objectifs de l'Ecosystème Alan Allman Associates visent à poursuivre la mise en œuvre de synergies entre les différentes sociétés de l'Ecosystème Alan Allman Associates qui offre des expertises et des services complémentaires. Conformément à son objet social, l'Ecosystème Alan Allman Associates compte réaliser plusieurs acquisitions au cours de l'exercice 2022 en poursuivant sa politique de constitution de groupe, de développement ainsi que de restructuration.

L'Ecosystème Alan Allman Associates entend poursuivre sa mise en œuvre de synergie entre les différentes sociétés de l'Ecosystème Alan Allman Associates qui offrent des expertises et des services complémentaires. La croissance constatée sur les derniers exercices témoigne de la pertinence du positionnement et de la stratégie de l'Ecosystème Alan Allman Associates, qui entend continuer à se développer fortement sur les trois pôles d'expertises et sur les zones géographiques d'ores et déjà couvertes.

Pour cela, l'Ecosystème Alan Allman Associates souhaite accélérer son développement et poursuivre sa stratégie de croissance externe au bénéfice de l'ensemble de ses clients.

Jusqu'à présent l'Ecosystème Alan Allman Associates a financé son développement par fonds propres et par emprunt bancaire. L'accès au marché réglementé d'Euronext permet à l'Ecosystème Alan Allman Associates d'envisager des opérations d'appel au marché à court et moyen

terme pour financer son développement.

De même, l'opération de cotation permet à l'Ecosystème Alan Allman Associates de poursuivre sa stratégie d'acquisitions, notamment par des opérations de croissance externe, qui pourront être payées en tout ou partie des titres, afin d'intéresser et d'impliquer les cédants de ces sociétés de conseil. L'Ecosystème Alan Allman Associates identifie régulièrement des opportunités. La cotation en bourse permet d'autre part de gagner en visibilité sur le marché du conseil, auprès de ses clients, de ses partenaires, de ses consultants et des talents de demain.

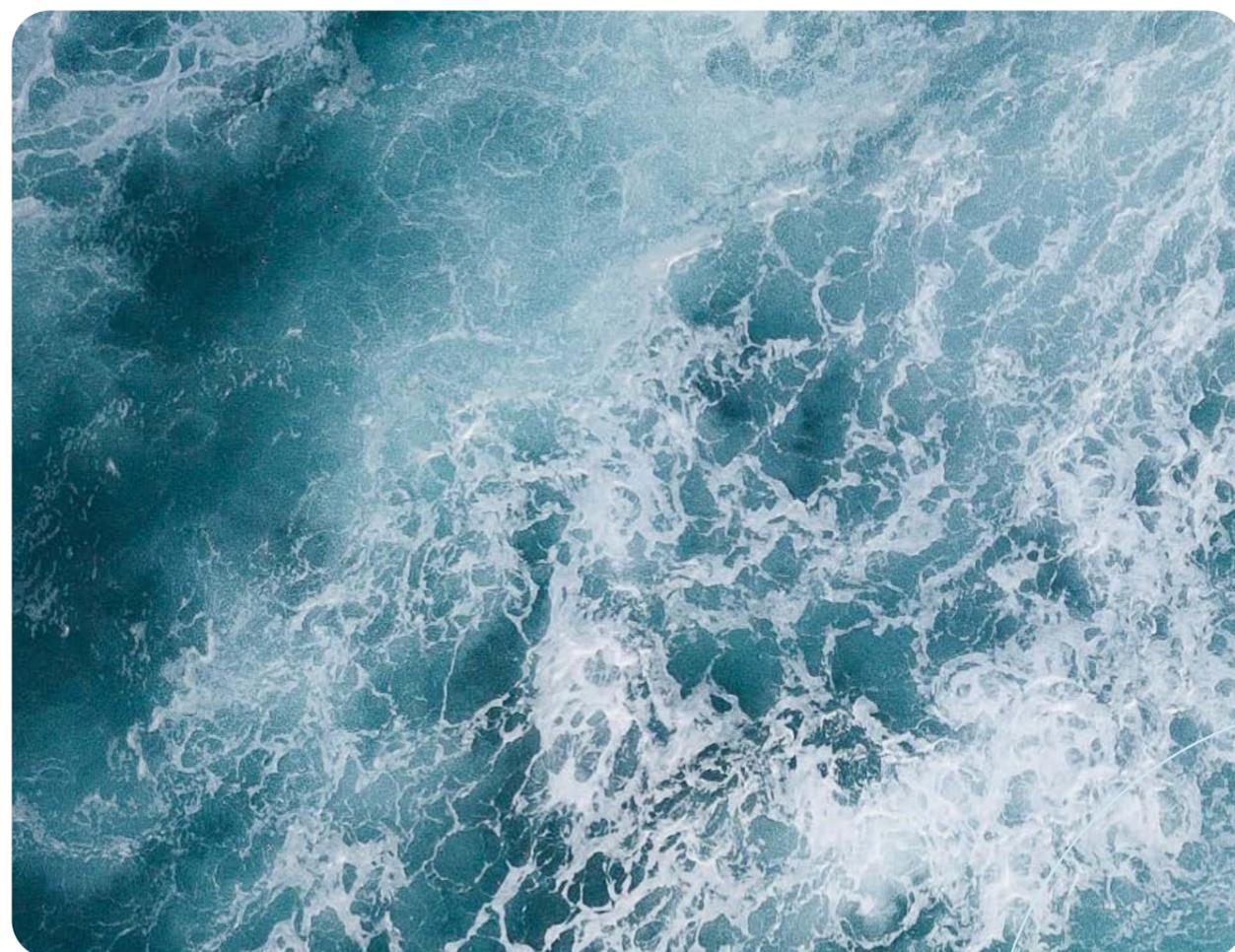
## Gestion des risques et contrôle interne

### Principaux risques et incertitudes

Les facteurs de risque figurant dans le présent rapport se limitent aux seuls risques que l'Ecosystème estime, à la date du présent document, comme lui étant spécifiques.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, l'Ecosystème a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'Ecosystème, son activité, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs et n'a pas connaissance à ce jour d'autres risques significatifs que ceux présentés. L'attention est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent document, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'Ecosystème, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

Lors de l'établissement du présent document, l'Ecosystème a évalué l'importance des facteurs de risque en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif.





Elle a ainsi catégorisé les différents risques selon son modèle scientifique et économique, à savoir :

■ Risque faible     
 ■ Risque modéré     
 ■ Risque élevé

	Probabilité d'occurrence	Impact estimé
Risques liés aux règles d'éthique, à la fraude, aux conflits d'intérêts et à la corruption	Modéré	Modéré
Risques liés aux ressources humaines	Elevés	Modérés
Risque lié à la dépendance client	Modéré	Modéré
Risque lié aux acquisitions	Elevé	Modéré
Risque lié aux engagements contractuels	Modéré	Modéré
Risque lié à la qualité et à l'exécution des projets	Modéré	Elevé
Risques liés à la cybersécurité, à la confidentialité et < à la sécurisation des données	Elevé	Elevé
Risque lié à la saisonnalité de l'activité	Modéré	Faible
Risque lié à la dépendance vis-à-vis de logiciels ou produits licenciés par des tiers	Faible	Faible
Risque lié au respect de la réglementation	Modéré	Modéré
Risque de liquidité	Modéré	Elevé
Risque de taux d'intérêt	Modéré	Modéré
Risque de crédit	Elevé	Elevé
Risque de change	Modéré	Modéré
Risques pandémiques	Elevés	Elevés
Risques environnementaux	Faibles	Faibles
Risque lié à l'image et à la e-réputation	Modéré	Modéré
Risque lié extra-financiers avec les partenaires commerciaux	Modéré	Modéré

**Risques liés aux règles d'éthique, à la fraude, aux conflits d'intérêts et à la corruption**

Probabilité d'occurrence	Impact estimé

Chaque année, un grand nombre de collaborateurs au sein des différents cabinets de l'Ecosystème Alan Allman Associates peuvent être amenés à engager les cabinets par la formulation d'offres commerciales, la signature de contrat ou le pilotage de l'exécution de projets. Les cabinets de l'écosystème peuvent être exposés à des risques de fraude dans le cadre de leurs activités, qu'il s'agisse du non-respect par les cabinets de la réglementation en vigueur concernant leurs prestations respectives, mais aussi du non-respect des engagements souscrits auprès des clients et des règles définies par ceux-ci, encore du non-respect des règles d'éthique auxquelles les cabinets s'étaient engagés. Pour réduire la possibilité de survenance de telles situations et accentuer la sensibilisation des collaborateurs à ce risque, l'Ecosystème Alan Allman Associates a adopté un code de conduite anticorruption ainsi qu'un code éthique, rappelant les règles en matière d'éthique des affaires, accessibles au public via son site internet, mais également aux collaborateurs sur l'intranet. De plus, ces règles sont systématiquement rappelées dans les contrats de travail des collaborateurs. Enfin, l'ensemble des managers a été sensibilisé sur la nécessité de s'assurer que les collaborateurs placés sous leur autorité agissent dans le respect des règles édictées dans ces codes.

Probabilité  
d'occurrence

Impact  
estimé

### Risques liés aux ressources humaines

Dans les métiers du conseil, la ressource humaine est primordiale pour assurer la pérennité du modèle. Au vu du nombre d'interlocuteurs sur le marché, la concurrence devient de plus en plus forte et par conséquent, il est difficile de recruter et de retenir les consultants.

Pour se prémunir contre le risque lié aux ressources humaines, l'Ecosystème déploie des moyens importants en matière de recrutement, de fidélisation, d'évolution et d'épanouissement professionnel. Il est en effet essentiel que les salariés, au cœur de notre modèle d'entreprise, continuent de progresser dans leur carrière, évoluent dans un environnement stimulant et innovant, aient le moyen d'atteindre leurs objectifs, trouvent du sens à leur mission et soient fiers de leur entreprise.

Alan Allman Associates, dès 2014, a ainsi créé Alan Allman Associates Academy : cabinet de conseil en formation et gestion de carrière intégré qui propose des formations sur-mesure certifiantes et diplômantes aux consultants (cours en présentiel, formation e-learning...). En 2019 l'Academy a lancé l'Université en ligne Allman Professional University (en partenariat avec EDX et les plus grandes universités : Harvard, Berkeley, Sorbonne, MIT...) avec un enseignement dans plusieurs langues et accessible en permanence.

Afin d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les actions de formation concourant au développement des compétences Alan Allman Associates s'inscrit dans la démarche QUALIOP1 et a obtenu la certification en décembre 2021.

Un programme de montée en gamme est également proposé aux salariés pour les encourager à se certifier et dès l'obtention d'une certification en lien avec la stratégie du cabinet et le projet professionnel une prime est versée.

L'Ecosystème a également développé un livre du consultant permettant de suivre l'évolution du consultant et de valider les acquis professionnels et rappelle la réglementation sur la formation professionnelle. Les perspectives d'évolution dans les nombreux cabinets de l'Ecosystème et dans un environnement international sont réelles grâce notamment à la mobilité inter-cabinet, interne en France ou à l'international.

Des espaces de travail stimulants partout à travers le monde permettent d'accueillir les consultants pour des formations, lors des temps de PRO ou lors d'événements festifs

Aussi l'écosystème est engagé dans une politique de RSE (dont les modalités sont décrites dans le DPEF) qui permet par exemple aux consultants de certains cabinets de s'engager à travers des projets de mécénat de compétences.

Chaque mois, l'Ecosystème interroge la satisfaction de ses consultants à travers une courte enquête et des entretiens sont réalisés. En complément, chaque année, l'Ecosystème Alan Allman Associates investit dans une enquête indépendante Happy at work permettant de mesurer la satisfaction de ses salariés. Depuis 5 ans, l'Ecosystème Alan Allman Associates se classe dans les 10 premières places de sa catégorie, atteignant même la seconde position en 2021 des entreprises de plus de 1000 salariés.

A ce jour, l'Ecosystème Alan Allman Associates a mis en place pour ses collaborateurs clés, des mesures de rétention ou d'incitation permettant de les retenir, en plus de celles précédemment citées, à savoir :

- . Un système de rémunération basé sur la performance ;
- . Être actionnaire soit de manière directe dans des filiales soit au travers de management compagnie locale qui compte à ce jour plus d'une trentaine d'associés (Associates) ;
- . Être actionnaire de l'Ecosystème Alan Allman Associates côté dans le cadre de l'opération RTO (une vingtaine de personnes clés / historiques) ;
- . L'Ecosystème prévoit de réaliser à court - moyen terme une opération sur le capital de la Société spécialement réservée aux salariés, afin de les intéresser financièrement à la croissance future.

Probabilité  
d'occurrence

Impact  
estimé

### Risque lié à la dépendance client

Le risque de dépendance client intervient lors d'une forte concentration d'activité chez un même client pouvant entraîner une perte de chiffre d'affaires significative pour l'Ecosystème Alan Allman Associates. Le portefeuille client de l'Ecosystème Alan Allman Associates est très diversifié et se compose d'environ 1 200 clients. Au 31 décembre 2021, les 10 premiers clients de l'Ecosystème Alan Allman Associates re-

présentent 30,7% de son chiffre d'affaires consolidé.

Par ailleurs, l'Ecosystème est diversifié sectoriellement (banque, énergie, agroalimentaire, assurance, transport, santé ...) et géographiquement (Europe et Amérique du Nord) ce qui le rend résilient face à la crise.

Le faible impact de la crise COVID 19 sur son chiffre d'affaires consolidé a permis de démontrer la résilience de l'Ecosystème et sa non-dépendance clients. Quelques filiales peuvent être exposées à la dépendance de certains clients. Toutefois, elles peuvent se prémunir de ce risque par une garantie de non-dépendance au niveau de l'Ecosystème.

Probabilité  
d'occurrence

Impact  
estimé

### Risque lié aux acquisitions

L'Ecosystème intègre de nouveaux cabinets chaque année en France et à l'étranger depuis plus de 10 ans, elle dispose par conséquent d'un savoir-faire en matière de croissance externe et notamment à travers son Back-Office centralisé et expérimenté.

La durée d'intégration d'un cabinet dépend de plusieurs facteurs comme sa taille, la zone géographique et la restructuration à mettre en place.

Il y a un éventuel risque de destruction de valeur en lien notamment avec le départ d'une part importante des collaborateurs de la société avant que l'intégration ne soit finalisée.

Afin de se prémunir contre ce risque, l'Ecosystème a mis en place un processus préalable de diagnostic stratégique et d'audit de chaque cible, à travers une analyse de clients complémentaires à l'Ecosystème et des secteurs clés résilients et ainsi qu'un processus d'intégration et des axes de rétention visant à mettre en œuvre un plan d'action court-terme, moyen-terme et long-terme :

Un plan d'action sur 10 jours : lancement d'un parcours d'intégration avec la priorité à l'adhésion du management au projet et, à la fidélisation des équipes.

Un plan d'action sur 100 jours : déploiement des outils Marketing, IT, Formation, Juridique et Financier de l'Ecosystème au sein de la nouvelle entité. Formation des équipes de management aux processus de l'Ecosystème. Développement des synergies client.

Probabilité  
d'occurrence

Impact  
estimé

### Risque lié aux engagements contractuels

L'Ecosystème a un risque lié au non-respect d'engagements contractuels ou d'engagements de confidentialité lors de la signature et l'exécution de contrats commerciaux.

L'Ecosystème est doté d'un service administration des ventes et juridique afin de s'assurer que les clauses contractuelles clients et fournisseurs sont conformes et bien respectées.

Par ailleurs, les managers bénéficient de formations internes afin de les sensibiliser sur les risques liés aux contrats et ont pris connaissance de la charte Ethique en vigueur au sein de l'Ecosystème.

Dans le cadre de ses engagements contractuels, l'Ecosystème a signé un contrat de responsabilité civile permettant de protéger la responsabilité de l'Ecosystème vis-à-vis des risques clients. Ce contrat est revu chaque année par la direction juridique.

Probabilité  
d'occurrence

Impact  
estimé

### Risque lié à la qualité et l'exécution des projets

Le risque lié à l'exécution des missions peut provenir d'un défaut de qualité.

Dans le cadre des projets au forfait, l'Ecosystème a très peu de contrat lié à une pénalité avec engagement de résultats. A ce jour aucune pénalité n'a été constatée.

L'Ecosystème veille tout de même à la qualité des prestations réalisées au travers d'une enquête NPS sur la satisfaction client. En 2021, le score NPS d'Alan Allman Associates était de 62,6% (soit une augmentation de 3% par rapport au score 2020). A l'issue de l'enquête de satisfaction, un plan d'action est mis en place pour améliorer la qualité des prestations. A cela s'ajoute, un processus de points projets trimestriels avec chacun des clients permettant d'assurer un suivi régulier de la satisfaction de chacun d'entre eux.

### Risques liés à la cybersécurité, à la confidentialité et à la sécurisation des données



L'environnement digital nécessite d'agir avec prudence quant à la diffusion d'informations. Les cyber attaques sont quotidiennes et le piratage peut avoir des conséquences importantes sur l'activité des cabinets de l'écosystème.

Pour contrer ce risque, la direction des systèmes d'informations a mis en place des outils de sécurité (antivirus, anti-spams, firewall, EDR...) pour tout l'Ecosystème. Par ces outils, les équipes IT supervisent les infrastructures et données tous les jours pour maîtriser et réduire le risque lié aux potentiels attaques.

Pour limiter les risques liés à l'hébergement, nous avons diversifiés nos hébergeurs Cloud :

Nos données professionnelles sont hébergées dans les datacenters de Microsoft et de Google

Nos sites internet sont hébergés chez OVH et Go Daddy ;

Nos applications métiers sont hébergées chez les éditeurs.

Cependant, nous ne maîtrisons pas le risque d'incident chez nos hébergeurs et ceux de nos clients.

La direction générale de l'Ecosystème souhaite que les risques de sécurité de l'information soient gérés de manière continue.

C'est dans ce but précis qu'Alan Allman Associates s'engage dans le déploiement sur 2 ans d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) conformément à la norme ISO IEC 27001 : 2013, qui lui permettra de renforcer et de formaliser son système de sécurisation des informations internes et externes.

Dans le cadre de l'ISO 27001, une nouvelle analyse des risques sera réalisée durant le premier semestre 2022 selon la méthode EBIOS (Expression des Besoins et Identification des Objectifs de Sécurité), méthodologie qui est maintenue par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information). Un comité de pilotage des risques sera mis en place au second semestre 2022, pour exposer à la direction de manière trimestrielle les demandes d'investissements nécessaires afin de garantir un niveau de sécurité répondant aux enjeux de l'écosystème.

Un programme de sensibilisation cybersécurité sera lancé au second semestre 2022, à tous les collaborateurs afin de leur partager les bonnes pratiques et réflexes.

Le risque zéro n'existant pas; Alan Allman Associates a contracté une police d'assurance cyber auprès d'AXA pour couvrir les conséquences d'attaques potentielles.

L'Ecosystème doit faire face aux différentes réglementations conformément à la protection des données. Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles est entré en application le 25 mai 2018. Les dispositions du règlement RGPD sont appliquées en intégralité sur l'ensemble des données qui sont traitées par l'Ecosystème Alan Allman Associates, sans exception.

Les données collectées sont nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Toutes les données à caractère personnel ainsi recueillies par l'écosystème sont issues d'une communication et d'un enregistrement volontaires de la part des propriétaires des données confiées, permettant de définir des relations contractuelles et professionnelles au meilleur des intérêts communs.

Les informations communiquées à l'Ecosystème sont destinées aux personnels habilités de la société, à des fins de gestion administrative et commerciale.

L'Ecosystème ne collecte ni ne stocke aucune donnée personnelle sensible (origines raciales ou ethniques, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, appartenance syndicale, orientation sexuelle, données de santé) et n'établit aucun traitement automatique sur les données qui permettrait de faire une déduction, une estimation, même fautive, sur ce type d'informations.

Les données à caractère personnel ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire aux finalités du traitement concerné ; cette durée pouvant varier d'un traitement à un autre et d'une mission à une autre.



### Risque lié à la saisonnalité de l'activité

Pas de risques réels liés à la saisonnalité. L'Ecosystème connaît, maîtrise et anticipe efficacement la saisonnalité de l'activité liée essentiellement à la prise de congés des consultants sur les mois de mai, juillet, août et décembre.

### Risque lié à la dépendance vis-à-vis de logiciels ou produits licenciés par des tiers



L'Ecosystème n'a pas de dépendance matérielle à l'égard de brevets ou de licences. Néanmoins, la société EC Solutions travaille avec l'éditeur de logiciel EPICOR mais elle représente moins de 4% du chiffre d'affaires.

### Risque lié au respect de la réglementation



Alan Allman Associates est un Ecosystème international qui opère dans de plusieurs pays auprès de clients dont la présence est également internationale, soumis à diverses lois et réglementations en constante évolution. Nous avons des experts dans chaque pays permettant de veiller au respect des différentes réglementations en vigueur.

### Risque de liquidité



Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

L'Ecosystème gère le risque de liquidité en conservant des réserves adéquates et en suivant de près les flux de trésorerie projetés.

De plus, l'Ecosystème a recours à l'affacturage sur une partie de ses filiales et a mis en place des conventions de lignes de trésoreries à court terme permettant de disposer d'un montant de liquidité immédiatement disponible.

Pour se prémunir de ce risque pendant la crise sanitaire, l'Ecosystème a entrepris, par mesure de précaution et ce, dès le mois de mars 2020, un report de 6 mois des échéances de paiement des emprunts bancaires et une demande de PGE a été obtenue pour un montant de 11,25 M EUR.

Au 31 décembre 2021, l'Ecosystème dispose d'une trésorerie brute de 26,9 M EUR, le solde des créances transmises au factor avec recours et non encore réglées par les clients s'élève à 3,9 M EUR tandis que celui des créances transmises sans recours s'élève à 12,5 M EUR.

La dette bancaire s'établit au 31 décembre 2021 à 94 M EUR et l'Ecosystème dispose de lignes de découverts bancaires non-utilisées et confirmées pour 6,5 M EUR.

Le détail de la durée contractuelle jusqu'à l'échéance des passifs financiers de l'Ecosystème est indiqué à la note 9.2.

Au cours de la période considérée et comme décrit en note 9.2 l'Ecosystème n'a pas rencontré de situation de non-respect de covenants ; l'essentiel des financements n'étant pas soumis à covenant. Ainsi, au 31 décembre 2021, la position d'endettement net s'élève à 67,4 M EUR.

L'Ecosystème Alan Allman Associates a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des douze prochains mois.



**Risques pandémiques et conflit russo-ukrainien**

À la date du présent Rapport, la Société considère être exposée de manière limitée à des risques sur ses opérations en raison de l'épidémie dite Covid-19 (ou tout autre risque de nature pandémique) et du conflit russo-ukrainien.

Cependant, elle n'exclut pas qu'une réactivation des mesures de confinement prises par les états et gouvernements ou qu'un maintien ou un accroissement des sanctions mises en place contre la Russie puissent affecter la bonne marche de ses activités, notamment l'effet de ces événements sur les marchés financiers mondiaux pourrait impacter à court-terme sa capacité à se financer sur les marchés de capitaux et, de ce fait, la conduite de ses activités.

Il est important de rappeler le contexte de crise sanitaire mondiale qui touchait l'ensemble des secteurs d'activité. Au lendemain des annonces gouvernementales en France et à l'international, la direction a réuni son état-major pour établir un plan d'urgence, assurer la sécurité de ses salariés et continuer de fournir ses services auprès de l'ensemble des clients de l'Ecosystème.

L'Ecosystème a constaté un impact du contexte actuel (COVID-19) sur son activité et sa performance financière. L'impact COVID-19 s'est porté essentiellement sur :

- Ralentissement des prises de décision ;
- Attentisme des clients ;
- Retard d'investissement dans les entreprises ;
- Appels d'offre qui n'ont pas eu lieu ;
- Références qui ont été retardés ;
- Arrêt de projets ;
- Ralentissement des prospections commerciales ;
- Ralentissement des recrutements ;
- Diminution des démissions ;
- Forte diminution des déplacements sous toutes leurs formes ;

Il est à noter que le Benelux a été particulièrement touché par la crise sanitaire. Afin de se prémunir contre ces risques, l'Ecosystème a mis en place les mesures de prévention imposées par les gouvernements pour que les salariés puissent assurer leurs projets sans se mettre en danger.

Pour se faire, la direction de l'Ecosystème privilégie :

- Le travail à distance selon les directives gouvernementales de chaque pays ;
- Mise en quatorzaine des employés à risque ;
- Un service de nettoyage et de désinfection des locaux renforcé ;
- Port du masque et respect des distanciations sociales obligatoires dans les locaux ;
- Les événements sont reportés ou digitalisés ;
- Une campagne de prévention des risques diffusée auprès des salariés ;
- Déplacements professionnels encadrés.

Pour faire face à ces différentes contraintes, l'Ecosystème digitalise au maximum ses processus lui permettant d'agir de manière efficace, en toute circonstance et sur l'ensemble de ses sites en France et à l'international. L'Ecosystème a procédé à l'accélération des efforts commerciaux sur les métiers et technologies résistants. L'équipe de direction a tenu à garder le maximum de ses collaborateurs.



**Risques environnementaux**

Dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques, l'Ecosystème déclare l'absence de conséquence significative de son activité sur l'environnement.

Alan Allman Associates a tout de même procédé à la mise aux normes de tous ses locaux selon la démarche HQE permettant ainsi une mutualisation et une faible consommation énergétique de l'ensemble des locaux. Il a aussi été instauré une charte télétravail permettant de limiter les déplacements des consultants.



**Risque lié à l'image et à la e-réputation**

Compte tenu de sa croissance, de ses implantations géographiques, Alan Allman Associates pourrait être de plus en plus exposé à la diffusion dans les médias d'informations négatives, qu'elles soient avérées ou non.

Néanmoins Alan Allman Associates n'est pas une marque opérationnelle en tant que telle. L'approche multimarque de l'Ecosystème lui permet donc de limiter ce risque en multipliant les parties prenantes (chaque cabinet ayant ses propres clients, ses collaborateurs, etc).

Par ailleurs, un service marketing, communication est entièrement dédié à la promotion de l'image d'Alan Allman Associates et ses filiales.



**Risque extra financiers liés aux partenaires commerciaux**

L'Ecosystème s'est engagé à respecter l'ensemble de la législation sociale, environnementale et sociétale et a mis en place une politique RSE afin de répondre aux exigences de ses partenaires commerciaux. Cette politique RSE est mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs de l'Ecosystème afin de les sensibiliser aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux.

L'Ecosystème, du fait de son nombre de salariés en France comme à l'étranger, n'est pas soumis à la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Cependant, l'Ecosystème donnant à la RSE une place importante dans le cadre de ses partenariats commerciaux, demande à chacun de ses fournisseurs de s'engager à respecter la législation sociale, environnementale et sociétale et a mis en place un système d'évaluation de ses fournisseurs afin de prendre en considération leurs respects des valeurs RSE de l'Ecosystème avant toute contractualisation.

**Les risques financiers**

Vous pouvez consulter les facteurs de risque financier au point 9.3 de l'annexe des comptes consolidés en partie 4 du présent rapport financier annuel.

**Assurances et couverture de risques**

Au sein d'Alan Allman Associates, les cabinets sont couverts par différentes assurances notamment en matière de responsabilité civile exploitation et professionnelle garantissant ainsi les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber du fait de leurs activités mais également en matière cyber pour les dommages résultants des systèmes d'information.

Parallèlement, la responsabilité civile des dirigeants, mandataires sociaux des différents cabinets est couverte par une assurance responsabilité civile des dirigeants.

Les montants des couvertures sont les suivantes :

	EUROPE	CANADA
Responsabilité civile professionnelle	5 000 K EUR	10 000 K CAD
Responsabilité civile exploitation	10 000 K EUR	5 000 K CAD
Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux	5 000 K EUR	2 000 K CAD

## Gestion des risques et contrôle interne

### a- Le Comité d'Audit :

En 2021, la société Alan Allman Associates a mis en place un Comité d'Audit, composé de deux administrateurs indépendants. Ce Comité d'Audit est en charge du contrôle au niveau de la Société Alan Allman Associates de l'efficacité du dispositif de contrôle et de donner des préconisations.

### b- Le contrôle des risques par les équipes des fonctions supports Alan Allman Associates

Les fonctions supports, centralisées au niveau des holdings de l'Ecosystème Alan Allman Associates, divisées en plusieurs directions fonctionnelles, occupent un rôle important dans le cadre de la gestion des risques et du contrôle interne pour l'ensemble des filiales qui composent Alan Allman Associates.

En amont, elles mettent en place, au sein des filiales, des procédures afin de prévenir et réduire les risques. Par la suite, elles sont amenées à vérifier au fur et à mesure les opérations des sociétés afin de détecter des opérations pouvant comporter des risques.

### c- Le contrôle des risques par les équipes opérationnelles

Afin de minimiser les risques, Alan Allman Associates attache une grande importance à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs sur les différents risques. Des modules de formation sont à disposition des collaborateurs et des sessions de formation obligatoires sont dispensées aux managers.

### Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

Le contrôle interne ainsi que la gestion des risques au sein de l'Ecosystème Alan Allman Associates reposent sur des dispositifs inspirés du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) tel que publié initialement en janvier 2007 et mis à jour le 22 juillet 2010.

Cette partie se concentre ainsi sur les activités relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'applique à l'ensemble de l'Ecosystème Alan Allman Associates, à savoir la société mère Alan Allman Associates ainsi qu'à toutes les sociétés consolidées selon la

méthode d'intégration globale.

Chacune des zones de l'Ecosystème Alan Allman Associates dispose de sa propre direction financière composée d'un directeur financier local ainsi que d'une équipe comptable. La direction financière au niveau de l'Ecosystème Alan Allman Associates est quant à elle composée d'un directeur financier de l'Ecosystème Alan Allman Associates, d'un contrôleur financier de l'Ecosystème Alan Allman Associates et du service consolidation.

La Direction financière est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière de l'Ecosystème Alan Allman Associates en interne et en externe. La production et l'analyse de l'information financière au niveau de la société mère Alan Allman Associates reposent sur les informations fournies par les services financiers et comptables en charge des filiales incluses dans le périmètre.

La direction financière de l'Ecosystème Alan Allman Associates véhicule auprès des filiales les bonnes pratiques qui visent à :

- Créer et préserver la valeur, les actifs, et la réputation de l'Ecosystème Alan Allman Associates ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés par la direction de l'Ecosystème Alan Allman Associates ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de l'Ecosystème Alan Allman Associates ;
- Mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques auxquels fait face l'Ecosystème Alan Allman Associates.

Plus généralement, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de l'Ecosystème Alan Allman Associates contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

L'Ecosystème Alan Allman Associates instaure un système de contrôle interne à tous les niveaux du groupe en commençant par les équipes opérationnelles, puis les équipes comptables, les directions financières locales, la direction financière de l'Ecosystème Alan Allman Associates, la direction générale et enfin le conseil d'administration ainsi que le comité d'audit.

Le processus de contrôle interne mis en place au niveau de l'Ecosystème Alan Allman Associates permet :

- La conformité aux lois et aux règlements : l'Eco-

système Alan Allman Associates dispose d'un département juridique présent en Europe ainsi qu'en Amérique du Nord qui effectue de manière continue une veille réglementaire et qui s'assure du bon respect des différentes réglementations. La fonction juridique est assurée par le service juridique de l'Ecosystème Alan Allman Associates et des prestataires de services extérieurs (cabinets d'avocats), en liaison directe avec la Direction.

- La mise en place de « règles et procédures » que chacun des collaborateurs de l'Ecosystème Alan Allman Associates est tenu de respecter. Ces différentes règles, regroupées dans la « Charte éthique de l'Ecosystème », sont diffusées à l'ensemble des salariés de l'Ecosystème Alan Allman Associates et sont également accessibles aux externes via le site Internet.
- La fiabilité de l'information financière : celle-ci est assurée par une séparation des tâches permettant de bien différencier les tâches opérationnelles, les tâches d'enregistrement comptable, et les tâches de conservation de l'information. Les différents niveaux hiérarchiques permettent d'assurer un niveau de revue au fur et à mesure de la remontée des informations financières jusqu'à la direction financière de l'Ecosystème Alan Allman Associates.

Le dispositif de contrôle interne est également porté à la connaissance des Commissaires aux comptes lors de leurs interventions semestrielles et annuelles. Les Commissaires aux comptes prennent ainsi connaissance des différentes procédures en place et participent également aux différents Comités d'audit. Lors de leurs interventions, les Commissaires aux comptes sont en contact non seulement avec les équipes comptables et financières mais également avec les responsables opérationnels qui sont les plus qua-

lifiés pour répondre à des questions relatives à l'activité des sociétés de l'Ecosystème Alan Allman Associates. Cette démarche d'audit permet ainsi de déceler de potentielles améliorations à apporter au système de contrôle interne actuellement en place au sein de l'Ecosystème Alan Allman Associates.

## Utilisation des délégations

Le détail des utilisations par le Conseil d'Administration des délégations qui lui ont été octroyées par l'Assemblée Générale du 23 juin 2021, est présentée dans la partie 7 du présent rapport financier annuel.

## Liste des succursales

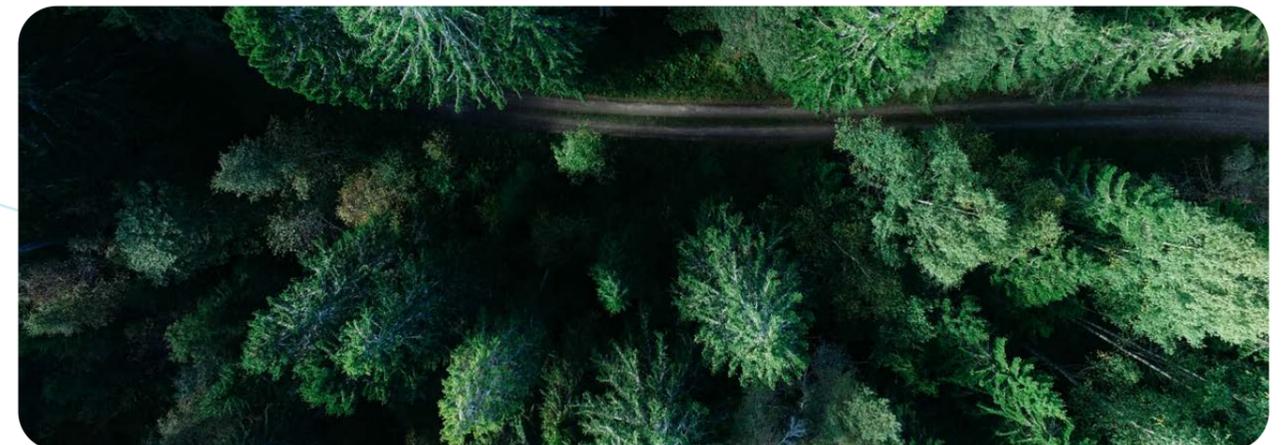
Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, aucune des sociétés de l'Ecosystème Alan Allman Associates ne possède une succursale au 31 décembre 2021.

## Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, les dépenses consolidées de recherche et développement engagées par l'Ecosystème Alan Allman Associates ne sont pas significatives.

## Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe Alan Allman Associates) d'un montant de 6 434K euros.



# Rapport de gestion sur les comptes sociaux

02 02

## -Présentation des comptes sociaux

Les comptes sociaux de la Société ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG). Pour rappel, suite à l'apport de l'intégralité des titres de Alan Allman Associates International à Verneuil Finance, celle-ci fut renommée alors Alan Allman Associates, nouvelle tête de l'Ecosystème et n'ayant aucune activité opérationnelle.

Les comptes sociaux de l'exercice clos 2020 sont ceux de la Société alors dénommée Verneuil Finance.

### Le Chiffre d'affaires de la société Alan Allman Associates :

Au titre des comptes sociaux, le chiffre d'affaires de la Société Alan Allman Associates est nul sur l'exercice 2021, le chiffre d'affaires ayant également été nul au cours de l'exercice 2020

### Le résultat de la société Alan Allman Associates :

Le résultat d'exploitation était de (526 917,57) euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 contre un résultat d'exploitation de (124 074,43) sur l'exercice précédent.

Le résultat financier était de 2 178 681,49 euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 contre un résultat financier de 4 352 226,99 sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel était de (82,50) euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 contre un résultat exceptionnel de (4 572 179,00) sur l'exercice précédent.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société Alan Allman Associates a fait un bénéfice de 1 651 681,42 euros contre une perte de (344 026,44) euros sur l'exercice précédent.

## Evènements au cours de l'exercice

L'évènement significatif de l'année est sans nul doute la cotation en date du 29 mars 2021 de l'Ecosystème Alan Allman Associates, par apport de l'intégralité des titres de Alan Allman Associates International à Verneuil Finance pour un montant de 63 000 000 EUR renommée alors Alan Allman Associates, nouvelle tête de l'Ecosystème.

En date du 29 mars 2021, la Société a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 40 629 326 actions pour un montant nominal de 12 188 797,80 EUR ainsi qu'une prime d'émission de 50 811 202,20 EUR portant l'augmentation de capital à un montant de 63 000 000,00 EUR.

Durant l'exercice 2021, la société Alan Allman Associates a procédé à sept augmentations de capital par compensation de créance sur le fondement de la 16<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 23 juin 2021.

Pour plus de détails sur les évènements survenus au cours de l'exercice 2021 au niveau de la société Alan Allman Associates, ces derniers sont visés dans les faits pertinents (point 1) de l'annexe des comptes sociaux en partie 5 du présent rapport.

## Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 7 février 2022, la Société a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 97 262 actions pour un montant nominal de 29 178,60 EUR ainsi qu'une prime d'émission de 1 342 215,60 EUR portant l'augmentation de capital à un montant de 1 371 394,20 EUR.

A la date d'arrêté des comptes de la société, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

## CITATION CLIENT

Laura Benoumechiara,  
Directrice des Ressources Humaines de Louvre Hotels Group :

*Le travail d'audit, les interviews et le benchmark faits par les équipes d'Althéa nous ont permis de clarifier nos besoins et de challenger les scénarios d'évolutions de nos stratégies.*

*Althéa a traité cela avec à la fois beaucoup d'expertise, mais également beaucoup d'humilité pour s'adapter à l'ADN de Louvre Hotels Group. Je garde un souvenir d'une collaboration très efficace et très agréable.*

## Examen annuel des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice 2021 et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qui sont relatées dans leur rapport spécial.

### Conventions conclues au cours de l'exercice 2021 :

Une convention de prestation de services entre Alan Allman Associates SA et Camahéal Finance a été conclue durant l'exercice 2021, cette dernière ayant été validée lors du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## Autorisations de rachat par la société de ses propres actions

Lors de l'Assemblée générale du 23 juin 2021, une autorisation a été donnée au conseil d'administration afin d'acquérir, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société portant sur un nombre d'actions n'excédant pas 10% du capital social de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce (ancien article L. 225-209).

Une nouvelle autorisation de rachat par la Société de ses propres actions sera soumise à l'Assemblée Générale du 22 juin 2022 qui privera d'effet, à compter de la date de l'Assemblée Générale, l'autorisation de rachat par la Société octroyée le 23 juin 2021.

Nous vous demandons donc dès à présent de voter cette autorisation de rachat par la Société de ses propres actions dans les conditions suivantes:

- (i) Ces acquisitions seront destinées à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants :
- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité

conforme à la décision de l'Autorité des marchés financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018 (prorogée par la Décision AMF n° 2020-01 du 8 décembre 2020) et toutes autres dispositions qui y sont visées ;

- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariats salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans tout autre condition permise par la réglementation ;
  - la conservation et remise ultérieure, soit en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en échange dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, et ce dans la limite de 10% du capital ;
  - remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières (titres de capital ou titres de créances) donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions ordinaires de la Société ;
  - annulation ultérieure des actions ordinaires acquises, dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée en vertu de la 32<sup>e</sup> résolution de la présente Assemblée Générale, ou de toute résolution ayant le même objet que celle-ci qui viendrait à être autorisée par une autre Assemblée Générale des actionnaires de la Société ;
  - la poursuite de tout autre but autorisé ou toute opération ou pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par la loi ou la réglementation en vigueur ou par l'Autorité des marchés financiers. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué ;
- (ii) Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élèvera à 30.000.000€. Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserves des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

(iii) Il est précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant une durée de la présente autorisation.

(iv) Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devra pas excéder 50 euros (hors frais, hors commission).

(v) Cette autorisation serait valable pour une durée maximum de 18 mois à compter de la prochaine assemblée convoquée pour le 22 juin 2022.

Vous trouverez un tableau récapitulatif des utilisations des délégations en cours de validité ou qui ont expiré depuis la précédente Assemblée générale des actionnaires en partie 7 du présent rapport financier annuel.

## Répartition du capital et participations

### Détention du capital par certains actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- la Société Camahéal Finance détient plus des deux tiers du capital social et des droits de vote.

Des modifications de cette détention sont intervenues au cours de l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2021, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Camahéal Finance	40 379 933	93,87	40 379 933	93,87
Actions auto-détenues	155 912	0,36	155 912	0,36
Autres actionnaires nominatifs	2 068 690	4,81	2 068 690	4,81
Public	414 370	0,96	414 370	0,96
Total	43 018 905	100,00%	43 018 905	100,00%

Aucun BSA, actions gratuites, BSPCE ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société n'ont été émis au cours de l'exercice 2021.

Un droit de vote double est conféré, depuis le 29 mars 2021, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

### Etat de la participation des salariés au capital

Au cours de l'exercice et au dernier jour de celui-ci, à la connaissance de la Société, une partie de son capital social est détenu directement par des salariés de l'ensemble Alan Allman Associates, à savoir 525 901 actions au 31 décembre 2021, soit environ 1,22% du capital social de la Société.

## Opérations effectuées par les dirigeants sur l'exercice clos

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, à la connaissance de la Société, les opérations suivantes entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisés durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Catégorie (1)	Personne concernée	Nature de l'opération (2)	Date de l'opération	Montant de l'opération (€)	Prix moyen unitaire (€)	Nombre de titres
A	Jean-Marie THUAL	C	07/10/2021	43 849,68	15,0000	502
A	Jean-Marie THUAL	C	01/12/2021	2 078 694,00	11,5000	180 756
A	Jean-Marie THUAL	C	01/12/2021	669 323,00	11,5000	58 202
A	Jean-Marie THUAL	C	03/12/2021	43 849,68	15,6606	2 800
A	Jean-Marie THUAL	C	03/12/2021	51 063,02	14,1645	3 605
A	Jean-Marie THUAL	C	06/12/2021	14 809,00	11,8757	1 247
A	Jean-Marie THUAL	C	07/12/2021	6 908,40	11,9316	579
A	Jean-Marie THUAL	C	08/12/2021	3 386,60	11,8000	287
A	Jean-Marie THUAL	C	13/12/2021	476,00	13,6000	35
A	Jean-Marie THUAL	C	14/12/2021	1 252,40	12,5240	100
A	Jean-Marie THUAL	C	16/12/2021	10 607,84	12,3347	860
A	Jean-Marie THUAL	C	17/12/2021	1 680,00	12,0000	140
A	Jean-Marie THUAL	C	20/12/2021	1 888,00	11,8000	160
A	Jean-Marie THUAL	C	21/12/2021	590	11,8000	50
A	Jean-Marie THUAL	C	24/12/2021	826,00	11,8000	70

(1) Catégories :

a : les membres du Conseil d'administration, du Directoire, du Conseil de surveillance, le Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ;

b : toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ;

c : les personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b.

(2) Nature de l'opération : A : Acquisition ; C : Cession ; S : Souscription ; E : Échange.

## Délais de paiement

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de Commerce, au 31 décembre 2021, le solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs est de 8 k€.

Ces dettes se décomposent comme suit :

En K€	31.12.2021	31.12.2020
Echu	0	0
de 0 à 30 jours		
de 31 à 60 jours		
61 jours et plus		
Factures non parvenues	8	612
TOTAL	8	612

La société Alan Allman Associates n'a, au 31 décembre 2021, aucune créance clients.

## Analyse de l'évolution des affaires et situation d'endettement

Au titre des comptes sociaux, au 31 décembre 2021, la société dispose d'une trésorerie de 107K euros de trésorerie. La société n'a pas d'endettement.

## Filiales et participations au 31 décembre 2021

En date du 29 mars 2021, la société Alan Allman Associates (alors Verneuil Finance) a pris la participation de la société Alan Allman Associates International, par apport de l'intégralité des titres de Alan Allman Associates International à Verneuil Finance, pour un montant de 63 000 000 EUR.

## Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de la société Alan Allman Associates SA de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice d'un montant de 1 651 681,42 euros.

## Dépenses non déductibles

Pour l'exercice 2021, il n'y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

## Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de 1 651 681,42 € de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice	<b>1 651 681,42 €</b>
Dotations dans la réserve légale	82 584,07 €
Soit une réserve légale à	230 466,11 €
Report à nouveau antérieur	(566 536,29)
Soit un bénéfice distribuable de :	<b>1 002 561,06</b>
Affecté de la manière suivante :	
- un dividende de 0,02 euros par action* soit la somme de	860 378,1 euros
- le solde : au compte report à nouveau qui serait de :	142 182,96
Auquel s'ajoute un dividende de 0,03 euros par action* prélevé sur le compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport », soit la somme de	1 290 567,15 €
Formant un bénéfice distribuable de	2 150 945,25€
attribué aux actionnaires à titre de dividende	
A l'issue de ce prélèvement, le compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport » s'élève à	63 389 844,08€

\*Le montant total de la distribution est calculé sur le fondement du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2021 et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende évolue entre le 1er janvier 2022 et la date de détachement du dividende.

Dans le cas où des actions seraient autodétenues par la Société, aucun dividende ne serait reversé pour lesdites actions et la somme reviendrait au compte report à nouveau.

La date effective de détachement du dividende sera fixée au 28 juin 2022 et ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 2022.

Les dividendes versés au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes (€)	Avoir fiscal / Abattement (€)	Total (€)
31/12/2020	0	0	0
31/12/2019	0	0	0
31/12/2018	0	0	0

## Quitus aux administrateurs

Nous vous demandons de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## Assemblée générale mixte du 22 juin 2022

Les résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale sont présentées en partie 7 du présent rapport financier annuel.

## Déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière, telle que visée à l'article L22-10-36 du Code de Commerce, est présentée dans la partie 6 du présent rapport financier annuel.

La déclaration de performance extra-financière fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

## Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq dernières années

NATURE DES INDICATIONS	31.12 2021	31.12 2020	31.12 2019	31.12 2018	31.12 2017
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 905 671,50	1 099 265	1 099 265	10 992 650	10 992 650
Nombre des actions existantes	43 018 905	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 651 681,42€			4.692.298	9.227.328
Impôts sur les bénéficiaires	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0

Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 651 681,42€	(344.026)	(419.805)	2.498.427	248.685
Résultat distribué	860 378,10€*	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,04€				
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,04€	0	0	0	0
Dividende attribué à chaque action	0,05€	0	0	0	0
IV. Résultats dilués par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,04€	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,04€	0	0	0	0
V. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	0	0	0	0	0

\*Le montant total de la distribution est calculé sur le fondement du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2021 et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende évolue entre le 1er janvier 2022 et la date de détachement du dividende. Dans le cas où des actions seraient autodétenues par la Société, aucun dividende ne serait reversé pour lesdites actions et la somme reviendrait au compte report à nouveau.

## CITATION CLIENT

**Laurent Boiron,**  
membre de la direction générale des activités sociales CMCAS

*we+ est acteur du parcours des Activités Sociales tout comme l'outil billetterie qui casse la baraque. C'est une belle réussite, avec des délais tenus et des éléments de performance bien présents. La logistique et la facturation ont été gérées avec succès et we+ a été plus que bienveillant avec toujours la volonté de réussir. Si on avait vu les résultats avant de commencer, on aurait signé 15 fois.*